

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

## DECISION MUNICIPALE n° D20250114-003

	<b>Service</b>	Service Juridique et Administration Générale	
	<b>Matière</b>	3.3	Domaine et patrimoine – location
<b>Objet</b>	Convention d'occupation d'un local avec l'Association Pétanque Usselloise – avenant n° 1		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

**Article 1 :** D'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation d'un local avec l'Association Pétanque Usselloise. L'objet de cet avenant est de mettre en place des créneaux d'utilisation du local.

**Article 2 :** Cette mise à disposition est accordée à compter du 14 janvier 2025.

**Article 3 :** La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 janvier 2025.

Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE